

Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet en titre s'est réunie le mercredi 19 novembre 2024 à 20h00 en Salle 2 de la Maison de Commune. Elle était composée des membres suivants :

- Anouk Dandrieu (LV), présidente
- Emina Ibrahimovic (PLR)
- Kurt Egli (PLR)
- Philippe Neyroud (PSDG)
- Jimmy Suro (PSDG)
- Jean-Wilfrid Fils-Aimé (LCIVL)
- Héraclès Dellas (UDC)
- Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)

Présentation du projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz

M. Holzeisen a présenté son projet visant à modifier l'article 7 du règlement sur le stationnement de la commune.

Modification proposée à l'article 7 :

- **Troisième alinéa :** Aucune taxe n'est perçue les dimanches et les jours fériés officiels.

M. Holzeisen s'interroge sur les raisons pour lesquelles son projet n'a pas été directement renvoyé à la municipalité.

Présentation de la Municipalité

Mme Kaiser, accompagnée de M. Maximilien Walter, a répondu que la municipalité ne soutient pas la modification proposée. Elle a présenté leurs arguments et propositions pour améliorer la situation actuelle.

Contexte avant 2022 :

Avant l'introduction des places payantes :

- De nombreuses voitures circulaient en quête de stationnement.
- Les résidents se plaignaient de la difficulté à trouver des places disponibles.
- Les camping-cars occupaient souvent les places tout le week-end.
- Le parking souterrain des Remparts était sous-utilisé malgré un tarif attractif de 5 CHF par jour.

Projet de 2022 : mise en place du stationnement payant

En 2022, la municipalité a instauré une tarification des places de stationnement situées entre la gare et le lac, y compris les dimanches et jours fériés. Des mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre :

- **Renforcement de la ligne 203** : augmentation de la fréquence le dimanche (passant de 4 courses à une par heure).
- **Création d'un macaron « A1D »** : stationnement dans la zone A1 uniquement les dimanches et jours fériés, au prix de 100 CHF/an (contre 300 CHF/an pour le macaron A1).
- **Extension de la validité du macaron A1** : possibilité de stationner dans les places payantes au sud des voies CFF (hors zones 30 minutes) dès 2024.

Comparaison avec les communes voisines

Mme Kaiser a présenté un comparatif des pratiques :

- Le stationnement au bord du lac est payant à Cully, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Villeneuve et au Bouveret.
- Seule la commune de Corseaux offre un stationnement gratuit au bord du lac.

Arguments en faveur du stationnement payant

Sécurité des piétons et riverains

- Réduction de la circulation inutile.
- Amélioration de la sécurité des piétons et du cadre de vie dans une zone fréquentée.

Utilisation optimale des infrastructures existantes

- Promotion de l'usage du parking des Remparts (5 CHF/jour les dimanches et jours fériés).

Offre de stationnement améliorée

- Éviter l'effet des "voitures ventouses".
- Plus de places disponibles pour les riverains les dimanches.

Pratique régionale harmonisée

- Limitation du report des automobilistes vers d'autres communes.

Impact environnemental et financier

- Encouragement des transports alternatifs (bus, marche, etc.).
- Recettes annuelles significatives pour la commune.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire communal a demandé comment s'organisaient les contrôles des places de stationnement à la Faraz. Mme Kaiser a répondu qu'elle allait se renseigner.

Un commissaire a souligné la présence régulière de camping-cars sur les places de stationnement du bord du lac et a demandé si ces véhicules étaient contrôlés par l'ASR. Mme Kaiser va essayer d'investiguer.

Un commissaire a demandé combien rapportaient les recettes liées au stationnement.
Réponse : **370 000 CHF/an**

Une question a été posée sur le coût de l'augmentation de la fréquence de la ligne 203 le dimanche. Réponse : **52 000 CHF/an.**

Un commissaire a exprimé sa préoccupation au sujet des habitants des hauts de la commune, estimant qu'ils étaient pénalisés par le stationnement payant. Mme Kaiser a rappelé que le parking des Remparts coûtait seulement **5 CHF/jour.**

Un commissaire a demandé s'il était possible d'obtenir des statistiques de l'ASR pour connaître la proportion de résidents amendés les dimanches et jours fériés. Mme Kaiser a indiqué qu'elle tenterait de se renseigner, tout en précisant que ces données confidentielles pourraient être difficiles à obtenir.

Plusieurs commissaires ont souhaité connaître les évolutions depuis 2022 : le stationnement payant a-t-il réduit la circulation en ville les dimanches et jours fériés ? Mme Kaiser a admis qu'aucun comptage n'avait été effectué depuis.

Délibérations

Plusieurs commissaires ont relevé qu'il aurait été plus pertinent de procéder à un renvoi direct à la municipalité, avec prise en compte des 403 signatures de la pétition pour la gratuité du stationnement les dimanches et jours fériés.

Certains commissionnaires saluent les propositions d'amélioration de la communication : Par exemple, notamment en rendant davantage visibles les informations sur le tarif de 5 CHF par jour pour le parking des Remparts les dimanches et jours fériés.

Des propositions complémentaires ont été formulées :

- Obtenir des données sur l'impact du stationnement payant depuis 2022.
- Connaître la proportion des résidents amendés les dimanches et jours fériés.
- Obtenir des comptages de circulation dans le périmètre concerné

Conclusion

En conclusion, les commissaires à **l'unanimité moins une voix** vous recommandent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter la prise en considération du projet de modification du règlement sur le stationnement et de le renvoyer à la Municipalité pour préavis.

Au nom de la commission
Anouk Dandrieu, présidente

La Tour-de-Peilz, le 26 novembre 2024

Projet rédigé selon art. 86 RCC, séance du 11 septembre 2024.

Pour la gratuité du stationnement les dimanches et jours fériés sur l'ensemble des places de stationnement en voirie du territoire communal

Madame La présidente,

Madame la Syndique, Madame la Conseillère Municipale, Messieurs les Conseillers Municipaux
Chères et chers Collègues,

Depuis 2022, la problématique du stationnement a fait l'objet de diverses interventions au sein de notre Conseil. Les tarifs ont augmenté et il n'est plus possible de stationner gratuitement le dimanche et les jours fériés entre le Lac et les voies CFF.

Ces mesures ont été annoncées conjointement avec la Ville de Vevey le 21 mars 2022, dans le but de forcer des changements d'habitude au sein des visiteurs de notre belle Commune.

Force est de constater que de nombreux visiteurs de notre Ville ont le plaisir de découvrir des PV sur leur pare-brise les dimanches et jours fériés, alors qu'ils pensaient naïvement que notre Commune offrait un peu de répit à ses visiteurs et aux auxiliaires de sécurité publique.

Aujourd'hui, nous estimons que cette situation a assez duré et qu'il n'est pas nécessaire d'engager du personnel d'ASR pour faire respecter un régime de stationnement trop restrictif.

Par conséquent, nous vous proposer de modifier « **le règlement sur le stationnement de la Commune de la Tour-de-Peilz** » approuvé le 6 août 2012 de la manière suivante.

L'article 7 est modifié comme suit :

- Alinéa premier (*Inchangé*) : Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la Municipalité peut réglementer la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence.
- Alinéa deuxième (*Inchangé*) : Elle peut le soumettre à une taxe perçue au moyen d'un appareil de contrôle.
- Alinéa troisième (*Nouveau*) : **Aucune taxe n'est perçue les dimanches et les jours fériés officiels.**

Conformément à l'art. 88 RCC, nous demandons une prise en considération immédiate de cette proposition et son renvoi à la Municipalité assortie d'un délai de 3 mois pour présenter un préavis.

Pour leurs groupes respectifs :

Jean-Etienne HOLZEISEN (LTDPL)

Heraclès DELLAS (UDC)

Gabriel CHERVET (PLR)

Jean-Wilfrid FILS-AIME (LCIVL)

Denis CHAMPIER (PLR)